



Cravate du drapeau des Régiments de marins, remis par le président Poincaré, le 11 janvier 1915, à l'amiral Ronarc'h. (photo Arthus-Bertrand, courtoisie l'illustration)

Drapeau des Régiments de marins, offert par la ville de Lorient, pour être remis par le président de la République aux deux Régiments de la brigade commandée par l'amiral Ronarc'h. (photo Excelsior)



## LES TÉMOINS DU SACRIFICE



Le vice-amiral Ronarc'h avait eu, le 22 août 1914, le commandement de la Brigade de fusiliers marins dont l'héroïsme, à Dixmude et sur l'Yser, poussa Pierre Loti à demander un drapeau pour les formations de la Marine à terre. (autochrome ECPA)

Par le contre-amiral (2S) Kessler, chef du Service historique de la Marine

### La Brigade Ronarc'h août 1914 - novembre 1915

Lorsque parurent les décrets de mobilisation, le 2 août 1914, les dépôts des équipages virent arriver tous ceux qui avaient fait leur service volontaire, inscrits en engagements, recrues du contingent, dont le nombre excédait les besoins immédiats de la Marine.

Ces réserves furent donc tout naturellement mises à contribution lorsque, dès les premiers jours de la guerre, le gouvernement se soucia de renforcer la police de la capitale. Dès le 7 août, les ports reçurent l'ordre de former trois bataillons à quatre compagnies chacun et de les mettre en route sur Paris le plus rapidement possible : Cherbourg et Rochefort fournirent le 1er bataillon, Brest le 2ème, Lorient le 3ème.

Ces bataillons furent encadrés par des officiers et officiers mari-

niers d'active - fusiliers ou non - mais également par de nombreux réservistes, la majorité étant des volontaires dans les deux cas. Le contre-amiral Ronarc'h, qui, à l'issue d'un congé, se trouvait à ce moment-là disponible à Paris, fut chargé de préparer l'arrivée du régiment et surtout son emploi.

Ce premier régiment achevait à peine de se constituer et de se rassembler à Paris (13 août) sous le commandement du capitaine de vaisseau Delage que, le 16 août, une dépêche ministérielle prescrivait d'en former un second - dont le capitaine de vaisseau Varney reçut le commandement - ce qui se fit sans difficulté par l'afflux de volontaires. En effet, si la mission prévue devait être la police de la capitale et de sa banlieue - au demeurant parfaitement calmes - les marins, comme d'ailleurs l'état-major du camp retranché auquel ils étaient subordonnés, espéraient bien jouer un rôle plus actif, compte tenu des menaces qui pesaient sur Paris.

C'est dans cet esprit que l'amiral Ronarc'h obtint, le 22 août, que les deux régiments seraient constitués en une brigade dont le commandement lui serait confié. Dans de très courts délais, il lui importait de rassembler improvisé de «corps de débarquement» en une brigade d'infanterie possédant l'organisation, l'entraînement et l'équipement nécessaires pour faire campagne avec une certaine autonomie.

À la mi-septembre, aux deux régiments de 3 000 hommes s'étaient ajoutées les douze sections de mitrailleuses que les croiseurs de l'escadre du Nord avaient, dès le mois d'août, mises aux ordres du gouvernement militaire de Paris. La brigade atteignait donc l'effectif total de 170 officiers, 6 500 officiers marinières, quartiers-maîtres et marins, dont les réservistes for-



Honneurs rendus au VA Ronarc'h par les fusiliers marins, en présence de le drapeau, à l'occasion d'une prise d'armes dans la zone de front. (autochrome ECPA)

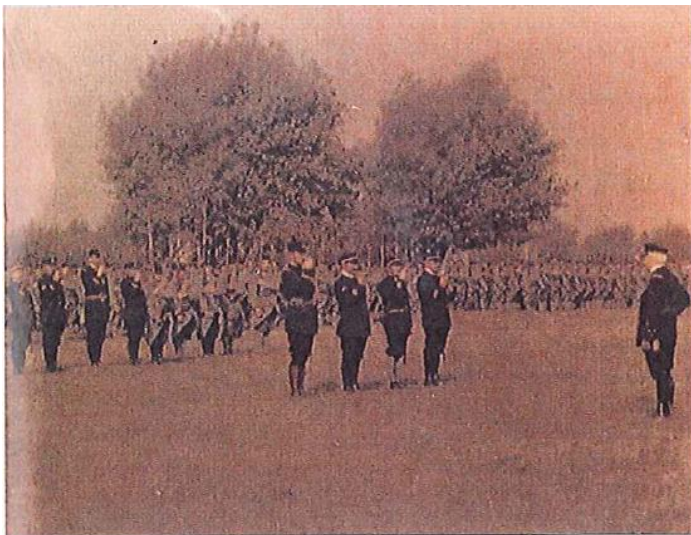
maient la grande majorité et les fusiliers ne comptaient pour 1 500 environ.

Après avoir constitué - avec « bataillons de zouaves - la réserve générale du général Galliéni - avoir connu ses premières escarmouches en forêt de Chantilly la brigade recevra le 4 octobre l'ordre de se tenir prête à rejoindre une armée qui se constitue au Nord.

Ayant mis à profit toutes les occasions pour entraîner les unités, c'est une brigade à peine organisée que l'amiral Ronarc'h va conduire au front. Embarquée sur chemin de fer le 7 octobre à Saint-Denis - Villetaneuse, la brigade arrive la nuit suivante à Dunkerque. Initialement destinée à rejoindre la «Royal naval gade» que l'Angleterre envoie à Anvers quel-







jours plus tôt, c'est en définitive dans la plaine de l'Yser, à la défense de Dixmude et de Nieuport, que la brigade va acquérir ses lettres de noblesse au cours des treize mois qui vont suivre.

Cependant, si la ténacité de l'amiral Ronarc'h avait permis à la brigade d'être équipée comme doit l'être une formation de campagne, elle ne possédait pas l'emblème qui, dans les régiments de l'armée, symbolise la cohésion de la troupe. Mais l'héroïque défense de Dixmude par les marins avait eu un large écho dans les ports d'où ils venaient, ainsi qu'à Paris où leur présence avait rassuré la population.

Une campagne d'opinion se développe donc pour que, rompant avec ses habitudes, la Marine dote les fusiliers marins d'un drapeau. Cette campagne, Pierre Loti (capitaine de vaisseau Julien Viaud), qui a repris du service à l'état-major du général Galliéni, s'en fait l'ardent défenseur, s'il n'en a pas

été le promoteur. Le clou en est l'article enflammé qu'il publie dans l'Illustration, le 12 décembre 1914 : «Le drapeau que nos fusiliers-marins n'ont pas encore».

Aussi, lorsque le 1er janvier 1915, M. Augagneur, alors ministre de la Marine, signe l'arrêté instituant un drapeau pour les «formations de la Marine à terre», ce drapeau est-il déjà prêt !

Tous les ports de guerre s'étant proposés pour faire à la brigade de l'amiral Ronarc'h l'hommage de cet emblème, le ministre avait décidé que ce privilège revenait de droit à la ville de Lorient où se trouvaient le dépôt et l'École des marins fusiliers. Il fut donc présenté, à Paris, dès la parution de l'arrêté, par une délégation du conseil municipal de Lorient, présidée par son maire, M. Esvelin.

La brigade se trouvant au repos pour recomplètement, la remise du drapeau à l'amiral Ronarc'h par M. Raymond Poincaré, président de la République, eut lieu le 11 janvier 1915 à Saint-

## La Grande Guerre

Pôl-sur-Mer près de Dunkerque, sur le terre-plein du champ d'aviation, en présence des deux régiments «dont la tenue est aussi bonne que possible» écrira l'amiral Ronarc'h. Le premier porte-drapeau fut l'enseigne de vaisseau de réserve Devillers, du 2ème Régiment. Le défilé qui suivit se fit «en bon ordre», toujours selon l'amiral Ronarc'h pour qui la cérémonie s'était déroulée «sans anicroches».

Et lorsque la Marine sera contrainte de dissoudre la Brigade des fusiliers marins, en novembre 1915, son drapeau sera déjà décoré de deux croix de guerre correspondant aux deux citations à l'ordre de l'armée qu'elle a méritées en quinze mois d'existence.

Citations dont les libellés sans emphase témoignent d'une politique de récompense très mesurée au regard des sacrifices consentis ! Outre les 170 officiers et les 6 434 marins de l'effectif initial, 172 officiers et 6 812 marins avaient été envoyés en renfort. Les pertes au feu s'étaient élevées à 6 601 hommes, les pertes en officiers à 172 dont 46 tués, 16 disparus et 110 blessés.

Confectionné par la maison Arthus-Bertrand conformément aux prescriptions en vigueur dans l'armée de Terre, le drapeau était cependant caractérisé par la présence d'ancres de marine non câblées dans les couronnes d'angle du tablier et de la cravate. Il portait sur le revers, l'inscription :

HONNEUR  
ET  
PATRIE

et sur l'avvers :

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
REGIMENTS  
DE MARINS

Cette dernière inscription était largement justifiée par l'origine «toutes spécialités» du personnel qui composait les deux régiments de la brigade.

L'arrêté prescrivait que, pendant les hostilités, «l'une des formations de marins à terre, que le ministre désigne suivant les circonstances», est chargée de sa garde. Ce libellé laisse à penser que cet emblème peut être considéré comme, non seulement celui des régiments, mais également celui des batteries de canoniers marins créées parallèlement, et des 17 groupes d'autos-canoniers que la Marine mit à la disposition des armées de septembre 1914 à mars 1916.

(1) Pour utiliser les canons de 37 mm dont elle disposait en grand nombre. Ces groupes, composés chacun de six autos-canoniers et de deux ou quatre automitrailleuses étaient armés par des marins. Les conducteurs, ainsi qu'un officier de cavalerie par groupe, étaient fournis par l'armée.



Défilé de la victoire, le 14 juillet 1919 : le vice-amiral Ronarc'h passe sous l'Arc de Triomphe à la tête des formations de la Marine (fusiliers marins, canoniers marins, armée navale, défense sous-marine). On aperçoit le drapeau des fusiliers marins, à l'arrière plan sous la voûte. (photo Illustration)

Avers du drapeau réalisé en 1915 pour les fusiliers marins et remis le 11 janvier 1915 par le président Poincaré. (photo Arthus-Bertrand, courtoisie l'Illustration)





## Le bataillon de fusiliers marins novembre 1915 - mars 1919

Devant l'accumulation de distinctions d'une part, et parce que les batteries de canonnières-marins prenaient une part de plus en plus importante à la bataille de Verdun d'autre part, M. Georges Leygues, ministre de la Marine, abrogeait par un arrêté du 12 décembre 1917 celui de 1915 qui instituait un drapeau unique pour les formations de la Marine à terre. Il instituait en revanche deux nouveaux emblèmes, portant l'un l'inscription «FUSILIERS MARINS», l'autre celle de «CANONNIERS MARINS», et précisait qu'en dehors des hostilités, ces deux drapeaux seraient confiés respectivement à la garde des écoles de formation de ces spécialités.

Le 7 février 1918, à la caserne de La Pépinière à Paris, le président Poincaré qu'accompagne M. Georges Leygues, ministre de la Marine, salue le drapeau qui vient d'être remis aux canonnières marines de la 3ème division de réserve générale d'artillerie lourde (photo l'Illustration, doc. SH Mar)

**LES TÉMOINS DU SACRIFICE**

En octobre 1915, les nécessités de la guerre sous-marine conduisirent la Marine à armer de nombreux petits bâtiments pour faire face à ce danger et la contraignirent à dissoudre la Brigade, où servaient de nombreux marins de la pêche et du commerce immédiatement aptes à embarquer. D'un autre côté, l'amiral Ronarc'h, promu vice-amiral, était appelé à diriger ces nouvelles flottilles. Mais pour perpétuer la présence de la Marine aux côtés de l'Armée sur le front terrestre, et pour ne pas ramener à Lorient, en pleine guerre, le drapeau qui symbolisait le sacrifice de ceux que, depuis, la France entière connaît sous le nom de «fusiliers marins», on décida de maintenir aux armées un bataillon de fusiliers marins issu des rangs de la Brigade, qui aurait la garde de son drapeau. Initialement composé de 29 officiers et de 1 400 hommes, il est bientôt réduit à quatre compagnies de fusiliers et une compagnie de mitrailleuses, soit 1 100 hommes, par suppression d'une compagnie de pontonniers qui s'était révélée indispensable dans les inondations du Nord. Le drapeau des «régiments de marins», qui entre-temps avait reçu la fourragère de la croix de guerre nouvellement créée, fut détruit le 13 septembre 1917, dans l'incendie d'un cantonnement, près d'Ossvleteren, en Belgique. Si les cendres des franges ont été soigneusement recueillies, le Bataillon

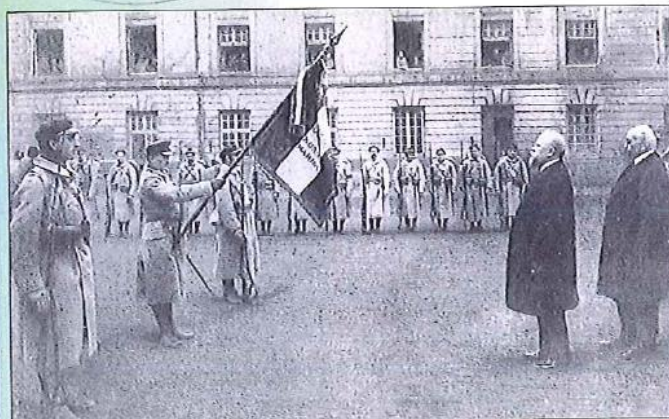
de fusiliers-marins - et les formations de marins à terre - se sont ainsi provisoirement trouvés, sans emblème. La prise de la redoute de Die Grachten, en août, vaut au bataillon une troisième citation à l'ordre de l'armée, le 5 octobre. Le franchissement du Saint-Jansbeck, fleuve canalisé, les 26 et 27 octobre, lui fait attribuer le 7 décembre 1917 une quatrième citation à l'ordre de l'armée et le droit au port de la fourragère aux couleurs de la Médaille militaire qui, en l'absence d'autre emblème, est épinglé au fanion de la 1ère compagnie par le général Pétain, commandant en chef, à Saint-Pol-sur-Mer, le 10 décembre. La décision du 12 décembre 1917 créant deux drapeaux (voir encadré), le nouvel emblème des fusiliers marins était en conséquence remis, sans cérémonie, au capitaine de corvette Munier, commandant le Bataillon. Ayant fait l'objet d'une cinquième citation à l'ordre de l'armée en novembre 1918, en récompense de son attitude au Moulin de Laffaux, le Bataillon rentrait à Lorient en deux détachements les 11 et 12 février 1919 et le 13 était solennellement accueilli, drapeau en tête, par l'amiral Aubry, préfet maritime, et la municipalité. Dissous le 1er mars, le bataillon se dispersait, après la cérémonie d'adieux au drapeau, le 27 février. Celui-ci était transmis, ainsi que les fanions des compagnies, à la «Compagnie réservée» de cent fusiliers, gradés compris, qui subsistait et dont les membres étaient parmi les plus méritants. Le 7 mai 1919, l'amiral Ronarc'h remettait au drapeau, à Lorient sur la place d'armes, la fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur, distinction qui valait aux fusiliers-marins une sixième citation attribuée à retardement pour l'affaire de Hangard-en-Santerre. Cette cérémonie se déroulait à la veille d'une tournée de représentation qui devait conduire le drapeau et une section d'honneur à Paris, Belfort, Mulhouse, Colmar, Celestat, Strasbourg et Nancy, puis en Allemagne occupée, à Landau, Spire et Mayence. La

«Compagnie réservée» et le drapeau repartaient ensuite à Paris pour participer au défilé de la Victoire. Le 13 juillet était signé le décret attribuant au drapeau la croix chevalier de la Légion d'honneur. Celle-ci lui était remise, le même jour, dans la cour de l'hôtel ville de Paris, par le président de la République. Il participait le lendemain au défilé mémorable de la Victoire et, le 19, aux fêtes qui marquaient celle-ci à Londres. En juillet 1921, les inscriptions qui devaient figurer dans ses plis étaient définies :

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| DIXMUDE           | 19        |
| YSER              | 1914 - 19 |
| LONGEWAEDE        | 19        |
| HAILLES           | 19        |
| MOULIN DE LAFFAUX | 19        |

En 1922, une dernière distinction était conférée au drapeau des fusiliers-marins : la croix de l'ordre royal de la Tour et de l'Épée était remise le 29 avril par l'attaché militaire de ce pays à Paris. En ultime hommage, la «Marche fusiliers marins» devait obligatoirement figurer dans le répertoire de toutes les musiques régimentaires de l'Armée.

Le glorieux drapeau devait rester à la garde de la compagnie de manœuvre de l'École des fusiliers-marins et ne quitter Lorient qu'en 1939, avec la compagnie de marche fournie par l'École pour assurer la garde de l'Amirauté française à Maintenon puis à Vichy. Il ne devait plus reprendre de service après la deuxième guerre mondiale. Il est actuellement en dépôt, ainsi que la croix de la Tour et de l'Épée, au musée des fusiliers marins à Lorient.





**DÉCRET  
DU 12 JUIN 1945  
PORTANT  
ATTRIBUTION DE LA  
CROIX DE LA  
LIBÉRATION AU  
1<sup>ER</sup> RÉGIMENT DE  
FUSILIERS MARINS**

Le Gouvernement provisoire de la République française, sur la proposition du ministre de la Guerre; Vu l'ordonnance du 6 novembre 1940 créant l'Ordre de la Libération; Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la Croix de la Libération; Vu l'avis du Conseil de l'Ordre de la Libération du 17 mai 1945.

Décète :

ART. 1<sup>er</sup>. - La Croix de la Libération est décernée au 1<sup>er</sup> régiment de fusiliers marins, pour le motif suivant :

«Magnifique unité, héritière des traditions du glorieux régiment de fusiliers marins de la guerre 1914 - 1918.

Après quatre ans de luttes glorieuses, après s'être illustré à Bir Hakeim et en Italie, sous les ordres des capitaines de corvette Amyot d'Inville et Detryat, tués à l'ennemi, après avoir participé au débarquement de Provence, a, sous le commandement du capitaine de corvette de Morsier, brillamment pris part à la libération du territoire français de Cavalaire aux Vosges, par Toulon, Lyon, Autun, infligeant à l'ennemi des pertes considérables au cours de raids audacieux sur des colonnes en retraite. S'est à nouveau illustré dans les Vosges, éclairant la marche de sa division, attaquant partout avec fougue et mordant un ennemi décidé à se défendre opiniâtement, s'emparant de vive force de très nombreux villages, de Frédéric-Fontaine à Rougemont et à Niederbruck, faisant, du 25 septembre au 27 novembre 1944, plus de 500 prisonniers et détruisant 11 canons.

A continué sans faiblir, en janvier 1945, débloquent les villages d'Herbsheim et Rosfeld, pour finalement, les 30 et 31 janvier, dépassant les objectifs désignés, atteindre le Rhin au prix de pertes très élevées.

Art. 2 - Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1945

Signé : Ch. DE GAULLE  
Par le Gouvernement provisoire de

la République française  
Le ministre de la Guerre,  
Signé : A. DIETHELM  
(J.O. du 15 juin 1945)

D'autres citations à l'ordre de l'armée de mer, ont été attribuées au 1<sup>er</sup> RFM, en particulier en août 1942, en novembre 1944, et en janvier 1947.

LES TÉMOINS DU SACRIFICE

## 1<sup>er</sup> Régiment de fusiliers marins

Le 1<sup>er</sup> Régiment de fusiliers marins, créé par décision ministérielle D.M n° 91 EMG/PMO du 26 juin 1943, est formé à partir du 1<sup>er</sup> Bataillon de fusiliers marins, constitué en Angleterre le 1<sup>er</sup> juillet 1940 sous le commandement du capitaine de corvette Detryat. Après avoir été bataillon de DCA de la 1<sup>ère</sup> Division française libre (DFL) et s'être illustré à Bir Hacheim, le bataillon est transformé, après la chute de la Tunisie et la fusion des Forces navales françaises libres (FNFL) et des Forces maritimes d'Afrique (FMA), en régiment de reconnaissance de la 1<sup>ère</sup> DFL.

Il reçoit un drapeau à Bou-Ficha



Revers du drapeau du 1<sup>er</sup> Régiment de fusiliers marins (1<sup>er</sup> RFM), confié à l'École fusiliers marins à Lorient. Au premier plan, sur un coussin, l'ordre portugais de la Ti de l'Épée remis au Bataillon le 22 avril 1922. (photo Marine nationale-Lann Bihou)

(Tunisie) des mains de M. Jacquinet, commissaire à la Marine, le 26 janvier 1944. Cet emblème, fabriqué localement avec des matériaux de qualité médiocre, sera remplacé par un drapeau provisoire confectionné à Rome pendant la campagne d'Italie. Le nouveau drapeau, aux dimensions et à l'ornementation non réglementaires, met aux prises les fusiliers marins et le général commandant la 1<sup>ère</sup> DFL.

Une intervention auprès de l'amiral Thierry d'Argenlieu n'ayant donné aucun résultat, le différend est porté devant le général de Gaulle qui, le 27 mars 1945, prescrit le remplacement. Il

n'admettait pas «un drapeau taise, surtout pour le régiment de fusiliers marins de la 1<sup>ère</sup>» (1) qui doit être, en tout, ex-plice».

Un drapeau réglementaire donc remis au 1<sup>er</sup> RFM pour le défilé de la victoire. Il porte les couronnes d'angle le : «1<sup>er</sup> RFM» et reprend lescriptions du drapeau des fusiliers marins de 1914 - 1918, auxquelles s'ajoutent celles des combats 1939 - 1945 où le 1<sup>er</sup> RFM le 1<sup>er</sup> RFM ont été engagés. (croquis Arthus-Bertrand reproduit en illustration p.33). L'action du bataillon à Hacheim, celle du régiment en Italie où son commandan-

1945 : participation de la Marine au défilé du 2 avril à Paris, avec les quatre drapeaux (de gauche à droite) du 4<sup>ème</sup> RFM à son premier défilé, des Canonnières marines, du RBFM et du 1<sup>er</sup> RFM, que l'on voit ici place de l'Opéra à Paris. (collection particulière)





## CITATIONS À L'ORDRE DE L'ARMÉE DE MER

DÉCISION N°171  
DU 21 NOVEMBRE 1944

Régiment blindé  
de fusiliers marins:

«Régiment d'élite qui, sous le commandement du capitaine de frégate Maggiar, a, du 10 août au 25 septembre 1944 en Normandie, à Paris et en Lorraine, donné la preuve de sa valeur militaire et de la bravoure de ses équipages en détruisant ou capturant 48 chars, 11 pièces de canons, 22 véhicules blindés, 78 camions et véhicules légers, faisant à l'ennemi plus de 1 200 prisonniers».

DÉCISION N°649  
DU 19 AVRIL 1945  
(J.O. du 7 juin 1945, P. 468 G)  
Régiment blindé  
de fusiliers marins.

«Magnifique régiment de chasseurs de chars, digne héritier des fusiliers marins, héros de la guerre 1914 - 1918 qui, sous le commandement du capitaine de frégate Maggiar et du capitaine de corvette Martinet, a jalonné de ses succès la route glorieuse de la 2e division blindée des plages de Normandie aux rives du Rhin. Au cours de l'avance qui a porté la 2e division blindée de Baccarat à Strasbourg, de la plaine de Lorraine à la plaine d'Alsace, ses escadrons toujours en tête, ont contribué à ouvrir, à la division, les portes des Vosges en détruisant les canons qui verrouillaient les défilés. Pénétrant dans Strasbourg, ils ont atteint le pont de Kehl dans les premiers. Ils ont continué ensuite le dur combat le long du Rhin, de Strasbourg à Neuf-Brisach, et combattu avec le même élan jusqu'à la libération totale de l'Alsace. Etroitement unis aux chars et aux fantassins du Tchad dans une cohésion, qui a été la clef de tous les succès, emportés dans le même souffle de patriotisme ardent, les marins, apportant au combat à terre les qualités techniques et militaires de leur métier, la rude discipline acquise à la mer, l'esprit de sacrifice conforme aux plus anciennes traditions de la Marine, se sont égalés par leur valeur et leur ouvrage aux meilleurs défenseurs de la Patrie. Au 10 février 1945, le régiment avait infligé à l'ennemi les pertes suivantes : 68 chars, 67 canons, 27 véhicules blindés. A la même date, le régiment n'avait perdu que 9 chars».

LES TÊMOINS DU SACRIFICE

## Régiment blindé de fusiliers marins (RBFM)

Le 15 août 1943, le chef d'état-major général de l'Armée demande que la Marine mette sur pied un régiment de «chasseurs de chars». L'amiral Lemonnier, chef d'état-major général de la Marine, donne son accord et, par décision 97 EMG/3 du 19 septembre, le régiment en formation prend l'appellation de «Régiment blindé de fusiliers marins» (RBFM). La même décision précise que la nouvelle unité reprendra les traditions des fusiliers marins de 14 - 18 et qu'il lui sera attribué un drapeau. Celui-ci, fabriqué en Afrique du nord et par conséquent provisoire, est remis au régiment, à Oran en avril 1944, par M. Jacquinot, Commissaire à la Marine.

Le RBFM est affecté le 8 avril 1944 à la 2ème D.B. du général Leclerc. Deux citations à l'ordre de l'armée ponctueront la brillante campagne qui va le conduire des plages de Normandie à Berchtesgaden, la première concernant la période du 10 août au 15 septembre 1944, la deuxième pour la période du 15 septembre 1944 au 10 février 1945.

En outre, le 4ème escadron est cité à l'ordre de l'armée pour son action à Dompaire, les 13 et 14 septembre, où il détruit treize chars «Panther» de la 112ème Panzer Brigade.

A la fin des hostilités, deux croix de guerre avec palme étaient épinglées à la cravate ainsi que la fourragère rouge des fusiliers marins de 1914 - 1918, dont le général Leclerc avait autorisé le port, par un ordre du jour du 16 septembre 1944, après avoir constaté que la valeur de ses fusi-

liers marins était au niveau de celle de leurs anciens. Le régiment, affecté au Corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient (CEFEO), part avec un drapeau qu'à son retour d'Indochine, après sa dissolution, il confiera à la garde de l'École des fusiliers marins, le 17 mai 1947 à Toulon.

Une décision ministérielle du 4 mai 1949 fixera les inscriptions qui, outre celles de 1914 - 1918, seront portées sur le

drapeau au titre de la campagne 1944 - 1945:

|                |     |
|----------------|-----|
| PARIS          | 194 |
| DAMAS DOMPAIRE | 194 |
| STRASBOURG     | 194 |

Utilisé, jusqu'à ce qu'il soit hors d'usage, pour les cérémonies de la Marine à Paris, le drapeau sei-

Deux pages du Bulletin de la Marine française (N° 39, avril 1945) relatant la remise, par le général de Gaulle, de drapeaux aux unités nouvelles (4ème RFM notamment) et présentant le défilé des formations de la Marine, rue Royale à Paris, le 2 avril 1945.





# La seconde guerre mondiale

## Le 4ème Régiment de fusiliers marins

Tank-destroyer du Régiment blindé de fusiliers marins (RBFM), vu dans un temps de repos de l'équipage sur le front d'Alsace, par Albert Brenet, peintre de la Marine.

déposé d'abord au musée de la Marine, puis remis le 21 octobre 1985 au musée des Fusiliers marins par le contre-amiral Maggiar, créateur du régiment et son commandant jusqu'à la fin de la guerre.

### L'Armée nouvelle reçoit ses drapeaux des mains du Général de Gaulle

C'était bien la fête de la résurrection.

Il y eut, place de la Concorde, une cette immense foule réunie, ses silences plus émouvants encore que les acclamations qui lui virent : c'étaient les silences où émergeaient les hommes de l'apparition du miracle.

26 août 1944. 2 avril 1945. sept mois ont suffi à la France pour qu'elle puisse présenter au monde le spectacle de son armée ressuscitée, déjà chargée de l'insurrection.

26 août 1944. Le Général de Gaulle descend l'avenue des Champs-Élysées. La foule du aris de l'insurrection l'entoure : l'acclame. Des centaines de milliers de visages bouleversés se le bonheut et la fierté crient : ferci !

Les hommes en armes au bleu desquels il s'avance sont e deux sortes : il y a les combattants des barricades et es maquis de province montés rs la capitale. Ceux-là pour ut uniforme n'ont qu'un bras- rd à la croix de Lorraine. Et y a les soldats de la division cécère, debout, hiératiques sur urs chars.

Quatre ans de combats pour honneur, loin du pays ; ils ont rvi sans compter, soldats in- nus de cette guerre étrange, pr eux, l'armée a posé un sceau e extraordinaire noblesse.

11 novembre 1944. Voici icore dans les Champs-Élysées s vétérans qui, entre temps, nt accroché quelques nouveaux oms de fraîches victoires à

leurs étendards. Mais, près d'eux, défilent également, d'sormais soldats comme leurs aînés, quelques milliers de F.F.I. intégrés dans les cadres de l'armée régulière. Des jeunes et des moins jeunes, pas encore complètement rompus au métier militaire, mais déjà mariaux : du moins autant que le permet leur précaire équipement dont la pauvreté donne à leur courage et à leur allant une bouleversante grandeur.

Sans y avoir atteint, l'armée française approche du point où va s'opérer sa grande fusion.

2 avril 1945. Moins de cinq mois ont passé. Et c'est le triomphe des combattants vétérans et nouveaux, c'est le miracle que la foule émue aux larmes salue de tout son cœur, d'abord par un grand silence nourri de fierté et de reconnaissance. La preuve de la grandeur recouvrée était là dans l'admirable décor des colonnades, des bassins et des terrasses de la place de la Concorde.

Elle était là vivante dans ces beaux visages graves et résolus, dans ces rangs alignés au cordeau, dans ces démarches d'hommes libres.

Après : La place de la Concorde le 2 avril, pendant la Colonne de la Revue des troupes. Le maréchal de la Légion d'honneur reçoit son drapeau à Paris. Rouvrit pour le maréchal, la 152ème unité d'élite reçut son drapeau à Clémence.

Quatre : Place de l'Hôtel de Ville, au cours de la grande parade, le Chef du Gouvernement Présidente du Conseil de la République, le Général de Gaulle, en sonnet de la Ville de Paris, en présence de l'Assemblée Nationale, Chancelier de l'Ordre.

La preuve de sa grandeur recouvrée, elle était là, palpitante, dans les plis des drapeaux et des étendards dont le vent qui passait agitaient et mêlaient les soies et les ors : elle était là, palpitante, dans tous ces fanions claquant qui faisaient défilier plus unis que jamais et unis pour toujours, la Métropole renaissante et l'Empire fidèle.

Peut-être n'avait-on jamais encore vu, sous le ciel de Paris, tant de grandeurs ou du moins tant de prémices de grandeurs, rassemblées pour la plus grande gloire de la France.

La guerre : nous l'avons continuée ; nous avons tout sacrifié à son dur service. Nous sommes en train auprès de nos Alliés de la gagner. Le drapeau tricolore flotte bien au delà de la rive droite du Rhin ; une portion d'Allemagne a été conquise, est occupée par nos troupes.

L'unité ! c'est elle qui nous a permis de franchir les passes difficiles des récentes épreuves ; c'est elle qui nous rend forts et sûrs de nous au seuil des chantiers de demain.

Ce régiment a été créé en octobre 1944 pour regrouper les différentes formations Marine des Forces françaises de l'intérieur (FFI) ayant participé à la Libération, et les marins ayant rallié directement les formations FFI. D'abord appelée Régiment de marche de fusiliers marins, puis 3ème, puis 4ème Régiment de fusiliers marins, cette formation eut une naissance difficile, en raison de

la diversité de provenance de ses membres, mais aussi des difficultés rencontrées pour l'équiper et l'habiller. L'attribution d'un drapeau était de nature à favoriser l'esprit de corps et la cohésion de la nouvelle formation.

Déjà engagé face aux poches de l'Atlantique, le 4ème RFM envoyait le 29 mars 1944 une délégation à Paris pour participer à la cérémonie du 2 avril, au cours de laquelle les nouveaux régiments constitués de l'armée devaient recevoir leur drapeau des mains du général de Gaulle. Les drapeaux des 1er RFM, RBFM, Régiment de canonnières marins, étaient présents et parrainaient en quelque sorte le nouvel emblème. Les quatre drapeaux devaient ensuite défiler dans Paris, côte à côte. Le drapeau du 4ème RFM, confectionné artisanalement dans une soie très lourde, est entièrement brodé et d'un gabarit notablement différent du modèle réglementaire.

Du 4ème RFM, disons le 1er juillet 1945, il ne subsistait qu'une compagnie de tradition, la 1ère, affectée à la Marine sur le lac de Constance. Dissoute à son tour en octobre 1945, la compagnie devait verser le drapeau au Cabinet du ministre.

Mis en dépôt en 1977 à l'École des fusiliers marins, ce drapeau fit une dernière sortie officielle, en mai 1985, pour participer aux cérémonies du 40ème anniversaire de la libération de Lorient, ville dans laquelle

ses bataillons entrèrent le 11 mai 1945. Pour son action, le 4ème RFM reçut un témoignage officiel de satisfaction du ministre de la Marine.

Un maître fusilier, présente dans le bureau de l'amiral chef d'état-major de la Marine, à Paris, le drapeau du 4ème Régiment de fusiliers marins (4ème RFM). (photo Marine nationale)







Cravate du drapeau du 1er R.F.M., décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur, des croix de guerre et de la fourragère de la Légion d'honneur (photo Marine nationale).

Avers et revers du fanion du 1er R.F.M., décoré de la croix de guerre 1939-1945 avec palmes, orné de la fourragère de la Légion d'honneur. Cet emblème est conservé au musée du Débarquement au mont Faron à Toulon (photo Marine nationale/PM Bourgois).



Avers et revers du fanion du 2e Escadron du 1er R.F.M. avec palme, conservé au musée du Débarquement à Toulon (photo Marine nationale/PM Bourgois).

LES TÉMOINS DU SACRIFICE

## Les Drapeaux

Si les drapeaux symbolisent la Patrie et la personnalité morale de la formation à laquelle ils sont attribués, ce sont également des oeuvres d'art dont la durée dépend, compte tenu de leurs conditions d'utilisation, des soins dont ils sont entourés.

Un drapeau se compose de trois parties :

- Le drapeau proprement dit, en soie, de 90 cm de côté, tricolore, sur lequel sont apposés les inscriptions et les motifs décoratifs. Ceux-ci sont confectionnés en feuilles d'or collées sur la soie, à la fois ombrés à droite et éclairés, pour augmenter le relief des motifs, à la peinture à l'huile. Ces motifs sont constitués de couronnes de feuilles de chênes et de lauriers, placées aux quatre angles et tournées vers l'extérieur des couronnes figurent soit l'ancre de marine, soit

les initiales de l'unité. Le drapeau est entouré sur ses trois côtés libres de franges d'or et, à l'intérieur des franges, par un galon d'or fin.

- La cravate, qui est une bande tricolore de 90 cm sur 24, accrochée sur le fer de lance. Elle porte, à chaque extrémité, une couronne identique à celle des angles, mais brodée. C'est la partie la plus précieuse du drapeau. C'est là que sont épinglées fourragères et décorations. Les décorations étrangères ne sont pas portées sur la cravate mais sur un coussin.

- Le fer de lance, qui est emmanché au sommet de la hampe. C'est une pièce de 38 cm de hauteur, en bronze doré au mercure, qui porte sur une face les initiales R.F. et sur la face avant le nom de l'unité. La circulaire 808 EMM/CAB du 5 décembre 1985 définit, par référence aux textes interarmées, les unités qui peuvent se voir attribuer un drapeau.

Elles sont peu nombreuses, neuf si

l'on compte le drapeau de l'Établissement principal du service de santé, Marine, et se limitent :

- aux unités combattantes ou formations spécialisées de la Marine à terre, d'un niveau équivalent celui des régiments, ou à l'héritières;

- à certains centres d'instruction certaines écoles.

Ces drapeaux peuvent être co- « en titre » s'il s'agit d'un drapeau institué pour l'unité elle-même ou « à la garde » s'il s'agit de l'emblème d'une unité devancière, sont, dans les deux cas, un élément majeur du patrimoine symbolique des formations dépositaires. Les drapeaux d'unités dissoutes ceux hors de service sont versés au Service Historique de la Marine.

## Les fanions

La plupart des unités de la Marine sont dotées de fanions. L'origine élémentaire de signa-

Sur le front d'Italie, le général de Gaulle décore de la croix de guerre 1939-1945 le drapeau du 1er R.F.M. qui s'était illustré à Bir Hacheim. On note que la garde du drapeau est constituée des porte-fanions des escadrons du régiment. (photo Musée de la mer)





## Quelques éléments de symbolique

tion des formations à terre ou des corps de débarquement, ils sont devenus, au fil de âges et dans la réglementation actuelle, le symbole de la personnalité morale de l'unité. Autrefois facultatifs et souvent acquis sur les deniers privés de l'unité, leur attribution ainsi que leurs caractéristiques sont aujourd'hui réglementées. Leur confection, après homologation du descriptif par le chef d'état-major de la Marine, est à la charge de la Marine. En conséquence, éléments du patrimoine officiel, ils suivent, à la dissolution de l'unité ou lorsqu'ils sont hors d'usage, les mêmes règles que les drapeaux et sont versés au Service historique.

Son fonds d'honneur détient actuellement une centaine de fanions d'unités dissoutes provenant soit de versements directs, soit du musée de la Marine.

C'est au fanion que sont épinglées les distinctions conférées à l'unité détentrice.

### Fourragères et décorations

Les fourragères sont destinées à rappeler de façon apparente et permanente les actions d'éclat des unités citées plusieurs fois à l'ordre de l'armée au cours d'un même conflit. Deux citations confèrent en principe le port de la fourragère aux couleurs de la croix de guerre (14 - 18, 39 - 45, TOE), quatre citations, celle de la Médaille militaire et six citations, celle de la fourragère de la Légion d'honneur.

Portée également par le personnel affecté à l'unité, la fourragère confère à celle-ci le droit d'arborer une flamme spéciale, rouge, jaune ou verte suivant le niveau, en lieu et place du

pavillon de beaupré sur un bâtiment, ou la vergue du mât de pavillon pour les formations à terre.

Lorsqu'une unité détient les traditions de plusieurs unités devancières elle arbore les distinctions de la plus glorieuse, si elle en est l'héritière, et conserve les autres en dépôt. Les distinctions de provenances différentes ne peuvent être totalisées.

La Marine a, en 1985, mis à jour la réglementation concernant les drapeaux et fanions. Si celle-ci peut apparaître parfois un peu complexe, tous renseignements peuvent être obtenus auprès du Service historique de la Marine, dont le chef de la section Symbolique est le correspondant désigné des officiers «traditions» des unités.

(Références Marine : circulaires 807, 808 et 809 EMM/CAB du 5 décembre 1985)

Lorsque fut créée la Demi-Brigade de fusiliers marins (DBFM), le drapeau du 1er Régiment de fusiliers marins aurait dû, aux termes de l'arrêté l'instituant, être confié à cette formation nouvelle de fusiliers marins.

Le commandant de l'École des fusiliers marins obtint qu'il serait dérogé à cette règle et, en conséquence, la décision 439 M/CM du 4 mai 1956 attribua en propre un drapeau à la Demi-Brigade de fusiliers marins.

Portant comme inscription unique «FUSILIERS MARINS», ce drapeau fut, à la dissolution de la DBFM, versé au fonds d'honneur du musée de la Marine en 1962. Après la création du Commandement des fusiliers marins, un exemplaire neuf est, en 1986, mis en service pour être l'emblème des Compagnies de fusiliers marins chargées de la protection des installations de la Marine. Il est depuis confié à la garde de la

Compagnie de fusiliers marins du port de Cherbourg.

Ce drapeau est caractérisé par des motifs de cravates peints et non brodés. Cette disposition fut prise à l'imitation de l'armée de Terre, qui est d'ailleurs revenue depuis sur cette mesure d'économie.



## Demi-brigade de fusiliers marins

Le drapeau de la Demi-Brigade de fusiliers marins et sa garde, lors des cérémonies de commémoration du 50ème anniversaire de la libération de Dunkerque; il est l'emblème des compagnies de fusiliers marins chargées de la protection des installations de la Marine. (doc. Cols Bleus DR).